

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux. Il ouvre la séance à 18h30 heures.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, M. BLEGER Philippe, Mme KOEBERLE Isabelle et M. KLEIN Sébastien, adjoints et MM, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danielle, SCHOHN Béatrice, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, SIMON Grégory et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : Mme RAFFATH Florence et

Absent non excusée : MM. KOEBERLE David ; M. DUMORTIER Bruno, M. BOSSERT Raphaël

A donné procuration : /.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Budget Forêt : Compte Financier Unique 2025
4. Budget Général : Compte Financier Unique 2025
5. Points divers et communication



POINT 1 (01/2026) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Madame Dominique HUMBRECHT signale une coquille dans l'intitulé de la taille des arbres, il faut noter l'allée du cimetière et non l'allée des cygnes, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT 2 (02/2026) – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE BLEGER Philippe, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité dont deux procurations.

POINT 3 (03/2026) – BUDGET FORET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire, Claude HUBER explique qu'il ne peut pas présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 en raison d'une panne nationale au niveau de la trésorerie.

Le vote est reporté au prochain conseil.

POINT 4 (04/2026) – BUDGET GENERAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire, Claude HUBER explique que pour les mêmes raisons mentionnées précédemment, il ne peut pas présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 en raison d'une panne nationale au niveau de la trésorerie.

Le vote est reporté au prochain conseil.

POINT 5 (05/2026) – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Dans la continuité du groupement d'achat de l'électricité mené par la Communauté de Commune en 2022 et suite à la délibération prise le 1^{er} juin 2022, il est proposé à la commune de reconduire l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. En effet, le présent groupement de commandes se termine le 31/12/2026.

Considérant le projet de groupement de commandes de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé concernant la fourniture d'électricité ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé propose aux membres qui seraient intéressés par ce groupement de commandes, d'être le coordonnateur de ce projet ;

Les missions du coordonnateur seraient les suivantes :

- Assister les membres dans la définition de leurs besoins et centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par le coordonnateur en concertation avec les membres,
A cette fin, le coordonnateur est habilité par les membres à solliciter, en tant que de besoin auprès du gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.
 - Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés,
 - Elaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres,
 - Assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,
 - Signer et notifier les marchés et accords-cadres,
 - Préparer et conclure, en matière d'accord-cadre, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre,
 - Transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle,
 - Préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement,
 - Gérer le précontentieux et le contentieux afférent à la passation des accords-cadres et marchés,
 - Transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne,
 - Tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.
-

- Vu le projet de convention de groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ;
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- DECIDE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité ;
- CONFIE** le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé dont la commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du groupement ;
- AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- Adopté par 11 voix POUR

POINT 6 (06/2026) – POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

5.1 Voyage scolaire

- Vu la demande d'aide présentée par la famille BOESCH domiciliée à Saint-Hippolyte pour deux voyages scolaires pour leur fille Colombe du 5 au 12 février 26 en Allemagne et 5 au 9 mai 26 en PROVENCE ;
- Vu la demande d'aide présentée par la famille BREITEL domiciliée à Saint-Hippolyte pour un voyage scolaire pour leur fils Florian du 2 au 9 mars 26 en IRLANDE ;
- Vu la demande d'aide présentée par la famille UMBDENSTOCK domiciliée à Saint-Hippolyte pour un voyage scolaire pour leur fille Lucie du 25 au 29 mai 26 à SERRE-CHEVALIER ;
- Vu la délibération n°76/2015 du 19 octobre 2015 précisant les conditions d'attribution des subventions au titre des voyages scolaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE** d'accorder une subvention de 47.50 € soit 9.50 € pour 5 jours (soit le plafond voté le 14/12/2021) Après dépose des justificatifs de participation

Adopté par 11 voix POUR.

5.2 Puit Vins BIECHER

Monsieur le Maire rappelle que la SAS VINS BIECHER exploite sur la commune de ST HIPPOLYTE, une usine spécialisée dans le négoce, le stockage et la mise en conditionnement de vins, comportant un degré d'alcool, depuis 1986.

L'activité du site était soumise à Déclaration pour l'activité relevant de la rubrique 2251 (Mise en bouteilles de vins : 16 000 hl/an) auprès de la Préfecture du Haut Rhin, en date du 23 Janvier 1995. La déclaration d'antériorité a été enregistrée le 22 décembre 1994.

Pour des raisons de nouvelles augmentations de production planifiées sur les prochaines années, la société a investi dans le hall d'activité voisins des travaux de réaménagement afin de l'exploiter en hall logistique pour ses produits finis.

Cela permettra de pouvoir augmenter sa capacité de mise en bouteilles à 250 000 hl/an. Un dossier à Enregistrement est donc réalisé avec ce présent dossier afin de demander une autorisation d'augmentation notable de mises en bouteilles à 250 000 hl/an, sous Enregistrement, pour la rubrique 2251. L'objectif est de pouvoir obtenir l'autorisation de seuil à 250 000 hl/an au cours du second semestre 2025.

Pour des facilités de production et d'amélioration de qualité des vins, la Société SAS VINS BIECHER a décidé aussi de construire sur son terrain actuel un nouveau hall de mises en conditionnements sur le bord Est de son terrain, comprenant une nouvelle cuverie de 10 000 hl, pour une surface de 620 m². Ce nouveau secteur d'activité est planifié pour une mise en exploitation pour 2026, pour un niveau d'activité toujours égal à 250 000 hl/an.

Un dossier ICPE soumis à Enregistrement est déposé auprès de la Préfecture du Haut-Rhin afin de régulariser la consommation journalière du site à 120 m³/j, d'identifier l'augmentation de surface totale d'exploitation du site de 9751 m² à 18 456 m², et l'augmentation de mise en conditionnements à 250 000 hl/an.

En augmentant ses surfaces d'exploitations des bâtiments et en zone extérieure, les nouvelles zones d'infiltrations des eaux pluviales ont augmenté. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, et afin de ne pas rejeter dans le réseau de la station d'épuration de Bergheim, les eaux pluviales sont en effet infiltrées au niveau de 3 bassins d'infiltrations.

Avec le dépôt de permis de construire pour le projet « HYP2 », la surface à prendre en compte pour l'ensemble du projet HYP 1 et HYP 2 est supérieure à 1 hectare et nécessite la prise en compte de la Loi sur l'eau.

La préfecture sollicite un avis de la part du conseil municipal à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de transformation, de réhabilitation et d'extension du site Vins Biecher à SAINT-HIPPOLYTE.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Présentation de l'étude de l'église

Le Maire, Claude HUBER, explique au conseil le document remis par l'Architecte du Patrimoine. Ce dossier de 150 pages, très complet, détaille toutes les anomalies relevées lors des visites. Problèmes de toiture, de charpente, d'infiltration dans les murs, dégâts dans les vitraux, dans les peintures, ... Chaque point est analysé et annoté.

Un rendez-vous est prévu avec Monsieur FLECK, architecte du patrimoine, la DRAC et la commission le 17 mars à 14h en mairie.

5.4 Chauffage / eau

Monsieur Philippe BLEGER expose au conseil des graphiques sur l'évolution du chauffage dans les différents bâtiments alimentés par les chaudières de l'école.

Avec les chiffres présentés, les factures devraient être presque divisées par 2.

Monsieur Philippe BLEGER montre aussi des graphiques sur la répartition de l'eau de source par rapport à l'eau de nappe et explique le trop plein rejeté dans la nature à certain moment. Il propose d'en discuter avec le SDEA pour trouver une solution à cette perte.

5.5 Fuite

Monsieur Jean-Marie KLEIN, explique que ORSCHWILLER n'a actuellement plus d'eau de source car une fuite d'eau a été détectée au-dessus du SCHAFLEGGGER dans un regard qui alimente la maison forestière. La vanne a été fermée et des travaux de réparation vont être engagés mercredi pour réparer et permettre à la maison forestière d'avoir de nouveau accès à l'eau.

ooo0ooo

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 02 mars 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 19h45

Le secrétaire de séance,
BLEGER Philippe



Le Maire,
HUBER Claude

